

Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle

Par Yvie, le 14/03/2021 à 19:43

Bonjour, Le gardien de notre copropriete souhaite partir et à demander une rupture conventionnelle auprès du Syndic. Je souhaiterais savoir si le Syndic peut demander au conseil syndical cet accord ou s'il faut passer par une AG pour voter la décision, compte tenu des indemnités à verser.

je vous en remercie

Cordialement